

**LISTE DES PIECES POUR L'OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER**

1. Votre carte d'identité ou votre passeport ou votre livret de famille
2. Votre carte vitale et/ou son attestation ou votre prise en charge au titre de la couverture maladie universelle, ou vos trois derniers bulletins de salaire
3. Votre carnet de santé
4. Le carnet de soins pour les bénéficiaires de l'article 115 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
5. Pour les ressortissants de l'Union Européenne, une attestation de prise en charge en cours de validité (imprimé E 111 ou E 112).

Si vous êtes redevable de la totalité des frais, une provision vous sera demandée.